



Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministère de l'agriculture
et de l'agroalimentaire
78 Rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Paris, le 5 septembre 2014

Objet : Programme national vitivinicole – Consommation de l'enveloppe 2013/2014

Monsieur le Ministre,

Les derniers chiffres portés à notre connaissance quant au rythme de décaissement de l'enveloppe ainsi que les retours de nos fédérations régionales quant à la dynamique des contrôles en vue d'obtenir les paiements, nous laissent présager une sous consommation conséquente de l'enveloppe viticole.

Il semblerait que cet état de fait soit en grande partie dû à un manque de moyens humains au sein des services de FranceAgriMer, tant au niveau national qu'en région. Si nous sommes bien conscients des restrictions budgétaires qui s'imposent dans le contexte actuel, cette économie de moyens nous semble cependant dérisoire et même coûteuse pour l'Etat français in fine : 20 millions d'euros renvoyés à Bruxelles, ce sont 50 millions d'investissements non réalisés, soit a minima 10 millions de TVA perdus pour l'Etat français, sans même parler des emplois induits...

Au-delà du nécessaire renforcement des moyens de FranceAgriMer, nous pensons qu'une autre mesure, que nous réclamons depuis longtemps, doit être mise en oeuvre immédiatement : porter à 40% le taux d'aide pour l'ensemble des dossiers investissements en cours. Outre la simplification de l'instruction des dossiers qui en résulterait, cette mesure pourrait permettre le versement de 10 millions d'euros supplémentaires.

Monsieur le Ministre, nous attendons de votre part un engagement fort afin que la France ne soit pas dans l'obligation de renvoyer une partie de son enveloppe. Nos entreprises comprendraient mal que nos demandes ne soient pas entendues.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Thomas MONTAGNE
Président